

Finances

REF : DAF2016031

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Abrogation de la délibération n° 219 du 17 septembre 2015 - Etalement sur plusieurs exercices des pénalités de remboursement anticipé des emprunts structurés MPH25258EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR

EXPOSE :

Par délibération n° 205 en date du 17 septembre 2015, la Ville a procédé à l'étalement des indemnités de remboursement anticipé (IRA) capitalisées lors du refinancement des emprunts toxiques en juillet 2015. Cet étalement se traduit par des dépenses de fonctionnement (d'ordre) sur la durée résiduelle des emprunts refinancés. Ces dépenses sont en partie compensées par l'aide du Fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques, recette qui est étalée sur la même durée que les IRA capitalisées.

Or, en raison de retard pris par l'Etat dans l'élaboration de la convention fixant l'aide attribuée à Aubervilliers, l'aide du Fonds de soutien n'a pu être titrée sur l'exercice 2015. Il est donc proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération susmentionnée et d'amortir les IRA capitalisées qu'à compter de 2016 lorsque la Ville percevra pour la première fois l'aide du Fonds de soutien.

Emprunts toxiques	Pénalité capitalisée (1)	Durée résiduelle (2)	Montant de l'écriture d'ordre annuelle (3) = (1) / (2)
Taux à 12 mois en dollars (x5)	190 000 €	16 ans	11 875,00 € (de 2016 à 2031)
Euro / Franc suisse	7 800 000 €	14 ans	557 142,86 € (de 2016 à 2029)
Taux longs britanniques	4 280 000 €	22 ans	194 545,45 € (de 2016 à 2037)
TOTAL			763 563,31 € (de 2016 à 2029)
			206 420,45 € (de 2030 à 2031)
			194 545,45 € (de 2032 à 2037)

Parallèlement, la Ville bénéficiera de l'aide du Fonds de soutien selon l'échéancier budgétaire suivant :

- 887 292,53 € par an de 2016 à 2028
- 834 787,54 € par an en 2029
- 155 951,44 € par an de 2030 à 2031
- 146 470,44 € par an de 2032 à 2037

Soit un total de **13 560 315,88 €**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2016031

Signataire : JB

OBJET : Abrogation de la délibération n° 219 du 17 septembre 2015 - Etalement sur plusieurs exercices des pénalités de remboursement anticipé des emprunts structurés MPH25258EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n°219 en date du 17 septembre 2015 portant étalement sur plusieurs exercices des pénalités de remboursement anticipé des emprunts structurés MPH25258EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR ;

Vu le contrat de prêt MIS503878EUR conclu avec la Caisse Française de Financement Local le 1^{er} juillet 2015 et relatif notamment au refinancement des emprunts structurés MPH252858EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR,

Considérant qu'au jour de la présente délibération, les durées résiduelles des emprunts structurés MPH252858EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR sont respectivement de 16 ans, 14 ans et 22 ans,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 219 du 17 septembre 2015 étalement sur plusieurs exercices des pénalités de remboursement anticipé des emprunts structurés MPH25258EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR.

DECIDE de procéder à l'étalement des pénalités capitalisées de remboursement anticipé des emprunts MPH252858EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR sur leur durée résiduelle à la date du 1^{er} janvier 2016.

DIT que cet étalement se traduira par les écritures d'ordre suivantes :

Exercice 2015	
Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement
c/4817 – Pénalités de renégociation de la dette : 12 270 000,00 €	c/ 796 – Transfert de charges financières : 12 270 000,00 €

Exercices 2016 à 2029	
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
c/6862 – Dotations aux amortissements des charges financières à répartir : 763 563,31 €	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la dette : 763 563,31 €

Exercices 2030 à 2031	
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
c/6862 – Dotations aux amortissements des charges financières à répartir : 206 420,45 €	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la dette : 206 420,45 €

Exercices 2032 à 2037	
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
c/6862 – Dotations aux amortissements des charges financières à répartir : 194 545,45 €	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la dette : 194 545,45 €

Reçu en préfecture le : 16/09/2016
 Publié le : 16/09/2016
 Certifié exécutoire le : 16/09/2016



L'adjoint délégué
 Féthi CHOUDER



L'adjoint délégué
 Féthi CHOUDER